

# L'ATELIER DES CINÉASTES

Bourses d'écriture et résidence cinéma

## Appel à candidatures 2024

***L'atelier des cinéastes*** est un dispositif de soutien à la création cinématographique qui permet à quatre auteur·ices du territoire de la métropole de Lyon de travailler sur l'écriture de leurs projets tout en proposant un atelier de création impliquant des publics.

L'objectif premier est de soutenir le travail de création cinématographique d'auteur·ices résident·es du territoire de la métropole de Lyon au moment de l'écriture, phase d'amorçage particulièrement difficile à conduire pour les auteur·ices.

*L'atelier des cinéastes* invite également les auteur·ices à imaginer et animer un atelier cinéma pendant cinq à dix jours, en lien avec des acteurs socio-culturels et éducatifs existants (collèges, bibliothèques, centres sociaux, musées, etc), afin de partager leur travail et renforcer leur ancrage sur tout le territoire de la Métropole.

En 2024, quatre auteur·ices seront sélectionné·es par un comité de professionnel·les et se verront attribuer chacun·e :

- Une bourse d'écriture de 4.000€ bruts (desquels seront déduites les cotisations sociales URSSAF artistes-auteurs), permettant de financer le travail de création de l'auteur·ice sur un nouveau projet de film (fiction, documentaire ou animation) ;
- Un budget de 3.500€ pour mener à bien l'atelier cinéma proposé.

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

## ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDAT·ES

- Territorialité :

Seul·es les auteur·ices ayant leur résidence principale sur le territoire de la métropole de Lyon peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes*. Un justificatif récent devra être produit dans le dossier de candidature.

- Film en écriture :

Peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes* les auteur·ices travaillant à l'écriture d'un projet :

- de film, de série, d'œuvre numérique ;
- tous genres confondus (fiction, animation, documentaire) ;
- de format long métrage, sauf pour l'animation.

- Expérience préalable :

Le projet de film en écriture peut être un premier film. Toutefois l'expérience des candidat·es en matière d'animation d'ateliers sera prise en compte dans l'évaluation de leur candidature.

- Structure partenaire :

Il revient aux candidat·es de trouver la structure socio-culturelle, éducative ou autre, installée dans la métropole de Lyon, qui accueillera leur atelier. Celle-ci fournit une lettre d'engagement, attestant de son accord et de sa capacité à accueillir l'atelier envisagé.

- Numerus clausus :

Afin de garantir de bonnes conditions d'examen des candidatures, un numerus clausus est appliqué, seuls les trente premiers dossiers complets seront transmis au comité de sélection.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Liste des pièces obligatoires, à compiler dans l'ordre suivant en un seul fichier PDF :

- 1- Le formulaire d'inscription (à télécharger sur [www.atelierdescineastes.fr](http://www.atelierdescineastes.fr))
- 2- Le dossier artistique du projet de film en cours d'écriture, comportant :
  - . un résumé ou synopsis court
  - . les intentions de l'auteur-ice
  - . un traitement éventuel
  - . les éventuelles pistes de travail d'écriture.

**⚠ 10 pages maximum, hors visuels, police 12 minimum ⚠**
- 3- Une présentation du projet d'atelier, comportant :
  - . la description de l'atelier cinéma, son déroulé et sa trame,
  - . la structure partenaire,
  - . le public envisagé,
  - . les modalités de participation des publics,
  - . les éventuels besoins techniques et humains.

**⚠ 2 pages maximum, police 12 minimum ⚠**
- 4- Une lettre d'engagement de la structure partenaire de l'atelier, attestant de son accord et de sa capacité à accueillir l'atelier envisagé.
- 5- Le CV artistique et pédagogique (filmographie, expériences d'ateliers, etc)
- 6- Un justificatif de domicile : avis d'imposition, quittance de loyer ou contrat de fournisseur d'énergie de moins de trois mois.

Le fichier PDF devra être nommé comme suit :

**NOM DU CANDIDAT\_TITRE DU PROJET DE FILM**

Et envoyé par mail à : [contact@atelierdescineastes.fr](mailto:contact@atelierdescineastes.fr)

**AVANT LE 15/04, minuit**

Une confirmation de réception sera envoyée en retour.

**SEULS LES TRENTE PREMIERS DOSSIERS COMPLETS**  
**SERONT TRANSMIS AU COMITÉ DE SÉLECTION**

## PROCESSUS DE SÉLECTION

*L'atelier des cinéastes* réunira un comité de sélection, constitué de quatre professionnel·les (producteur·ices, réalisateur·ices, représentant·es de structures d'éducation populaire), extérieur·es à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce comité examinera les dossiers de candidature et les évaluera selon les critères suivants :

- Qualité artistique du projet de film en écriture
- Qualité et faisabilité de la proposition d'atelier
- Expérience artistique et expérience d'atelier

Il est précisé ici que *L'atelier des cinéastes* est un dispositif pérenne, cet appel à candidatures a donc vocation à être renouvelé chaque année. Il n'est donc pas nécessaire de candidater à cette première édition si le projet en écriture est encore trop fragile.

La Métropole de Lyon participera à ce comité avec le statut d'observateur, afin de garantir l'impartialité des discussions et des décisions.

Les résultats de la sélection seront annoncés le lendemain du comité de sélection. Aucun retour individuel ne pourra être effectué.

## CONVENTION

Les lauréat·es se verront proposer la signature d'une convention prévoyant notamment :

- Le nom et les caractéristiques du projet de film en écriture, objet de la bourse attribuée ;
- Le versement d'un acompte de 50% de la bourse à la signature de la convention, le solde étant versé à la restitution du travail d'atelier ;
- Les principes et le règlement de l'atelier ;
- L'obligation de mentionner la bourse attribuée et le soutien de la Métropole de Lyon au générique du film, en cas de mise en production du film.

**Il est précisé que les auteur·ices conservent l'intégralité de leurs droits sur le film en écriture, dont L'Échappée n'est en aucune manière le producteur.**

Les lauréat·es seront accompagné·es par *L'atelier des cinéastes* afin de :

- Définir en amont le budget de l'atelier ;
- Assurer une présence aux côtés des cinéastes, le temps de l'atelier (pour mener des missions d'assistanat, de régie, etc) ;
- Assister les cinéastes dans leurs relations avec les structures d'accueil des ateliers ;
- Organiser et valoriser une restitution publique des œuvres réalisées dans le cadre des ateliers.

## CALENDRIER

- **15 avril 2024, minuit** : date limite d'envoi des dossiers de candidature
- Mi-mai 2024 : comité de lecture et sélection des lauréat·es
- Début des ateliers en juillet 2024, jusqu'à l'automne 2024
- Restitution des travaux d'atelier à la fin de l'année 2024

## CONTACT

Pour toute demande d'information, écrire à [contact@atelierdescineastes.fr](mailto:contact@atelierdescineastes.fr)